



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 285-2023**

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le **22 mars 2023**, le *Règlement numéro 285-2023 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire non organisé de Rivière-Bonjour*;

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane;

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Fait à Matane, ce 23^e jour de mars 2023.

Line Ross

La directrice générale et greffière-trésorière
Line Ross, M.B.A.